

Bonjour à vous toutes et tous, membres de l'Areq 04-A.

En ces temps difficiles que nous vivons, j'espère que vous savez être « sages » et que prendre soin de vous est votre plus grande préoccupation.

Je vous transmets quelques informations transmises par la SSQ.
Tout d'abord, je vous rappelle que les circonstances entourant la Covid-19 entraînent des délais supplémentaires dans le traitement des documents papiers.

Afin d'éviter ces délais on vous demande d'utiliser les services en ligne, chaque fois que c'est possible.

Votre Espace client est accessible sur le site web et sur l'application mobile. Vous trouverez toutes les informations sur le site de la SSQ.

La SSQ vous informe qu'elle offre de l'aide psychologique gratuite par téléphone à tous les assurés qui en sentent le besoin.

Pour plus de détails: <https://ssq.ca/fr/coronavirus/aide-psychologique>

L'assurance La Personnelle offre un allègement pour leurs assurés. Il s'agit d'une réduction de la prime pour une période de 3 mois et ce même si la période de confinement s'amointrit. Cette offre n'est pas automatique, vous devez soumettre une demande par le biais d'un formulaire disponible sur le site de La Personnelle. Pour les membres n'ayant pas accès à Internet, veuillez communiquer par téléphone au 1-888-476-8737 ou encore demander à quelqu'un près de vous de remplir le formulaire pour vous. C'est simple et rapide, il suffit de fournir votre numéro de police d'assurance auto = lapersonnelle.com/covid-19

Vous pouvez aussi prendre connaissance d'une foire aux questions de SSQ Assurance à l'adresse suivante : <https://ssq.ca/fr/coronavirus#faq>

Comme dernier point, il est important que vous sachiez que pour tous les départs en voyage effectués depuis le 6 avril 2020, SSQ ne considérera plus la Covid-19 comme étant une maladie subite et inattendue au sens des frais admissibles en assurance voyage.

Donc, si un membre décide de voyager malgré l'avis du gouvernement du Canada, d'éviter tout voyage non essentiel, la garantie d'assurance voyage ne couvrira aucuns frais associés à la maladie de la Covid-19. Donc, les frais de santé devront être assumés entièrement par le membre, s'ils sont reliés à la Covid-19.

Sur ce, prenez soin de vous et ensemble on va s'en sortir...Ça va bien aller!

Au plaisir de vous vous retrouver! en santé!

Andrée Guillemette
responsable des assurances pour l'Areq04-A.